



Mairie de Chaintré

Procès-Verbal Conseil Municipal du 28 juin 2023 - 18 heures 30

Convocation du 20 juin 2023

Présents : Messieurs Jean-François COGNARD, Fabrice LAROCLETTE, Germain DESSERTINE, Jean SIMONNET, Mesdames Jacqueline BOURDON, Géraldine GRAS-COMTET, Nicole MORAT, Fabienne LOGEROT, Ophélie PAQUET, Martine FERRET, Hélène VESSOT, Isabelle BREUL

Absents excusés : Patrick JOURNET pouvoir à Jean-François COGNARD, Christophe PERRATON pouvoir à Ophélie PAQUET, Sébastien MAUREL,

Le procès-verbal de la séance du 25 mai 2023 a été transmis à chacun des membres du conseil municipal. Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil et propose la signature de la feuille d'adoption du procès-verbal et des délibérations : Le compte-rendu du 25 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Jean SIMONNET est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour.

- **Point MAM :**

Monsieur le Maire a confié le projet à un cabinet d'architecte ACL Architecture qui sera en charge des dossiers d'urbanisme (Permis de construire et Autorisation de Travaux ERP)

Le projet peut être subventionné à hauteur de 25 000 € par Appel à Projet du Département, 25 000 € par Fonds de Concours MBA, DETR voir également CAF.

- **Arrêté Préfectoral Restriction des Usages de l'Eau**

Monsieur le Préfet a pris un arrêté préfectoral en date du 14 juin 2023 portant restriction temporaire de certains usages de l'eau pour le département de Saône-et-Loire et plaçant la zone hydrographique Saône aval, dont la commune de Chaintré fait partie, en niveau Alerte.

Ces mesures s'appliquent jusqu'au 15 septembre et pourront être revues et complétées en tant que de besoin, ou abrogées le cas échéant.

Tableau des restrictions des usages de l'eau niveau Alerte :

RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU		PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE	
Pour les particuliers		SAÔNE-ET-LOIRE	
		ALERTE	
	Arosage à partir de stockages d'eau de pluie captée par des toitures		Autorisé sans restriction
	Arosage des pelouses, massifs floraux et des plantes en pots		Interdit entre 11h et 18h Sauf pour les plantes en pots et utilisation du goutte à goutte
	Arosage des jardins potagers		Interdit entre 11h et 18h
	Remplissage piscine privée et baignoire de plus de 3 m ³		Interdit Sauf autorisation préalable des professionnels qui sont invités à contacter les services avant les prochaines restrictions.
	Lavage de véhicules par des professionnels (dont stations de lavage)		Interdit Sauf avec du matériel haute pression ou avec un système équipé d'un système de recyclage de l'eau.
	Lavage de véhicules chez les particuliers		Interdit
	Nettoyage des façades, terrasses, balcons et autres surfaces imperméabilisées		Interdit Sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel avec du matériel haute pression.
	Remplissage / vidange des plans d'eau		Interdit
	Travaux en cours d'eau		Limitation au maximum des risques de perturbation des milieux aquatiques

- **Point Pumptrack :**

Messieurs Cognard et Larochette se sont rendus sur le site de Matour



Des renseignements ont été pris auprès de la commune, le coût du site à Matour est de 110 000 € pour 1 000 m² soit 300 ml de pistes. Subventions possibles ENVI de la Région Bourgogne 30 000 € maximum, Appel à Projet Département 25 000 € maximum et DETR. Le projet pourrait être subventionné à hauteur de 80 %

Remarques de Nicole Morat :

- le site de Matour se situe sur une base de loisirs
- le compte-rendu de leur conseil indique que la population a été consultée
- un tel projet, outre les nuisances sonores possibles impacterait les espaces verts avec un bitumage du site
- déplore qu'une telle dépense à la charge d'une petite commune soit utilisée par des personnes extérieures à la commune
- c'est une mode actuelle, si celle-ci se tarit, il resterait un terrain bitumé non utilisé

Germain Dessertine pense quant à lui qu'il y a plus à perdre qu'à gagner dans ce projet et a du mal à évaluer les besoins

En réponse, Monsieur Cognard indique que le site retenu pour l'instant sur Chaintré se situe à l'extrémité du parcours santé

Le conseil a été élu par les habitants pour les représenter, c'est le conseil qui prend les décisions.

Les engins motorisés ne peuvent utiliser ce type de circuit à cause des dévers trop importants, pas de nuisance sonore moteur.

La commune a également des dépenses pour le Centre équestre (modification du PLU en 2022 notamment), celui-ci est utilisé à l'international et cela ne pose pas problème.

La dépense serait subventionnable à hauteur de 80% de plus ce projet permettrait de mobiliser les jeunes ou moins jeunes, peut-être de créer une association communale pour cette activité.

On ne peut préjuger des effets de « mode »

En conclusion, Monsieur le Maire demande à chaque conseiller de se prononcer pour continuer ou non de s'informer sur la création d'un pumptrack afin de présenter un projet plus précis, plan, coût, subventions pour la prochaine réunion

- tous les conseillers se prononcent favorablement **à l'exception** de Nicole Morat et Germain Dessertine qui y sont opposés. Isabelle Breul précise qu'elle est favorable pour un nouveau concept de sport mais souhaite plus de précisions pour se prononcer.
- Les conseillers le souhaitant peuvent se rendre à Matour pour voir le pumptrack nouvellement créé.

- **Cérémonie commémorative 14 Juillet:**

La municipalité organise une cérémonie commémorative le 14 juillet à 11 heures 30 au monument aux morts suivie d'un apéritif en plein air.

Un feu d'artifice, organisé par le Comité des Fêtes, clôturera la journée

La commune y participe via le versement d'une subvention au Comité des Fêtes couvrant la dépense. (délibération).

- **Incivilités PAV**

De nombreux déchets sont laissés au sol devant les PAV alors que certains doivent être mis dans les Points d'apports.



Proposition de supprimer les containers poubelles qui sont placés à côté des points d'apport et demander un passage porte à porte pour la collecte des ordures ménagères dans le lotissement.

Tri et collecte des déchets

Monsieur Cognard donne lecture du courrier de Monsieur Gilles JONDET, Vice-Président chargé de la Collecte et de la valorisation des Déchets faisant suite aux retours des communes sur les changements effectués au 1^{er} janvier 2023 sur le tri et la collecte des Déchets

« Un bilan du premier trimestre de collecte du nouveau flux « jaune » a été présenté au sein de MBA début mai. Enrichi des retours des communes, ce bilan est positif mais il interroge également la Direction sur l'étude d'éventuels aménagement ou modifications à apporter pour simplifier le geste de tri des usagers tout en maîtrisant les coûts de collecte.

Ayant entendu les questionnements et suggestions, proposition d'organiser 6 réunions réparties sur le territoire communautaire afin d'échanger ensemble sur l'avenir de la collecte des emballages et papiers ainsi que sur le tri à la source des biodéchets.

Chaque commune sera invitée à participer à une réunion rassemblant les maires des communes voisines pouvant présenter des synergies ou contraintes de collecte »

Les conseillers seront informés de la date de la réunion dès réception et pourront y assister pour ceux qui le souhaitent.

- **Divers**

Abribus

L'abri bus de la Route des Galopières est refait à neuf (suite à sinistre)

Hélène Vessot demande s'il serait possible de mettre un « hublot » dans les abris bus pour que les enfants n'aient pas à sortir de l'abri et aller sur la route pour voir si le bus arrive. → noté

Route des Galopières

Hélène Vessot demande une nouvelle fois où en est :

- le projet d'enfouissement des lignes route des Galopières et demande un engagement ferme de la commune et de Vinzelles
- Comme transcrit dans le procès-verbal du 23 juin 2022, cette opération est recensée par le Sydesl et sera présentée pour une prochaine programmation. Le dossier est entre les mains du Sydesl, nous n'en n'avons pas la maîtrise, les travaux vont se faire mais nous n'avons pas encore reçu de date précise de la part du Sydesl. De plus il accuse un retard de travaux d'environ 2 ans.
- Matérialisation de lignes blanches sur la route des Galopières au niveau du virage et devant l'abri bus
- La demande sera relayée aux agents communaux
- Possibilité de faire un courrier au Département pour une étude sur la création d'un rond-point au niveau des Cadots.
- Le point a déjà été abordé lors du dernier conseil et transcrit dans le compte rendu. Un courrier en ce sens sera adressé au Département

Voies cyclables

Elles devraient être réalisées en même temps que les travaux de construction de box du Centre équestre

Bibliothèque

Martine Ferret donne un listing des travaux à prévoir avant l'intervention du peintre.
La commune a déjà planifié les dates avec les agents.

Ecole

Ophélie Paquet

Travaux et aménagement demandés par l'école

- Remettre les plots permettant de « condamner » une place de parking devant l'école pour garantir la sécurité lors du passage du bus (pour information, les précédents plots ont été volés)
- Installation d'un brise-vue sur la grille séparant la cour de récréation de celle du bâtiment bibliothèque/logements pour éviter que la balle de pingpong passe.

Travaux réalisés

Les stores à commandes électriques installés sur les baies vitrées du couloir desservant les salles de classes sont isolants et prévus pour tempérer la chaleur. Les institutrices confirment leur efficacité

Bac à sable nettoyé

Changement des chasses d'eau et robinets

CSI

Le concours va se dérouler du 6 au 9 juillet

Vigne en fleur

En vertu du contrat passé, il sera demandé à Vigne en Fleur de nous transmettre son Bilan, le nombre de nuitées du meublé, le point boulangerie.

Une rencontre sera programmée pour faire le bilan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Prochain Conseil jeudi 28 septembre à 19 heures.

Réunion des Adjointes : samedi 23 septembre à 10 heures.

Le Maire,

Jean-François COGNARD

